Conseil municipal de Champigny-sur-Marne du 14 décembre 2016

Vœu sur le quartier Polangis – Procédure légale

Une procédure légale a été engagée, à la demande d'un groupe d'habitants constitué, pour obtenir de l'Etat un changement des limites communales entre Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne. Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne considère que la commune doit continuer à exister dans son entité complète.

Certes, la zone pavillonnaire située entre le parc du Tremblay et le boulevard de Polangis souffre d'un certain enclavement, le choix fait au moment de la mise en place du Parc du Tremblay de ne faire aucune entrée piétonne et d'y garder la tranquillité de ce côté, contribue à cette géographie particulière.

Mais à chaque problème rencontré, la ville s'est efforcée de répondre au mieux, à égalité de service pour tous les Campinois. Les solutions apportées aux dérogations scolaires en élémentaire et maternelle, à la mise en place des réseaux publics d'assainissement, ont été gérés en coopération positive avec la commune de Joinville-le-Pont. La prise en charge des différences de tarifs périscolaires ont même fait l'objet d'aides complémentaires pour les familles concernées.

Les évènements festifs du quartier ont été accompagnés autant que de besoin par notre commune et les possibilités de coopération avec Joinville-le-Pont favorisées. Les limites des circonscriptions cantonales et législatives édictées par le Parlement n'ont pas permis à la ville d'organiser les scrutins dans les locaux municipaux les plus proches, comme dans l'école du Plant qui n'était pas dans le même canton.

Le Conseil municipal estime que les flux et les échanges traditionnels entre villes voisines, au plan de la vie quotidienne, des commerces, de la culture, de l'accès aux équipements publics et aux espaces des bords de Marne, sont bénéfiques mutuellement et ne justifient pas de changement de commune.

L'arrivée du Métro Grand Paris Express à Champigny-sur-Marne centre est également susceptible de conforter les liens entre les deux communes et leur attractivité.
A l'heure où le Territoire ParisEstMarne&Bois - dont font partie Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne - reprend les compétences obligatoires de l'eau, de la politique de la ville, de l'assainissement, et de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères, les investissements et services correspondants seront de toute façon débattus à ce niveau supra municipal, ce qui vide de sens toute velléité de mettre en concurrence les capacités des deux communes sur ces différents plans.

Le Conseil municipal adresse aux habitants du secteur Polangis le message suivant :

« La commune de Champigny-sur-Marne vous considère comme pleinement Campinois. Vous êtes, et vous continuez à être, totalement traités à égalité avec l'ensemble de la population campinoise. Si nombre d'entre vous sont liés par leur parcours ou leurs rencontres à Joinville-le-Pont, en quoi cela pose-t-il problème ? La commune de Champigny-sur-Marne continuera à vous accompagner et à accompagner toutes les coopérations campino-joinvillaises nécessaires. Ne prenez pas pour acquis les discours qui vous promettent un effet d'aubaine par le miracle d'une adresse nouvelle. La ville de Champigny-sur-Marne a de beaux atouts, elle continue à porter de belles personnalités du monde Olympique, du monde de la culture. Continuons à « faire ville » ensemble. »